

## SOMMAIRE

### Politique éducative

- . Rentrée scolaire :
  - priorité à la maîtrise de la langue,
  - aide aux élèves en difficulté,
  - des réponses pédagogiques au collège.
- . La LOLF : un nouveau cadre budgétaire pour la gestion des finances publiques :
  - Une nouvelle architecture des finances publiques,
  - Expérimentation et mise en œuvre de la LOLF dans l'éducation nationale.

### Les personnels

- . Rappel et rectificatif : inscriptions au PAF 1<sup>er</sup> degré du 7 au 20 septembre 2005
- . Du B2i adultes vers le C2i...

### Ressources

- . Langueaucht : une plate-forme de mutualisation pédagogique pour l'enseignement des langues à l'école

### Actualités du ministère

- . Rénovation du concours externe de professeur des écoles

### **Rentrée scolaire 2005/2006**

- ☞ 1<sup>er</sup> septembre pour les enseignants
- ☞ 2 septembre pour les élèves

#### Calendrier scolaire dérogatoire :

- Des aménagements locaux ponctuels sont reconduits pour certaines écoles :
- . Ecole de Gennes : rentrée scolaire le 29 août 2005
  - . Ecole de Charmavillers et les écoles du RPI Vaufrey/Glère/Bremoncourt/maternelles de St Hippolyte (aménagement du temps en période hivernale)
  - rentrée scolaire : 26 août 2005
  - vacances des élèves : 4 juillet 2006

## Editorial

La fin de l'année scolaire approche : examens, évaluations, bilans se succèdent et déjà se profile la prochaine rentrée avec l'organisation des classes et des services, la répartition des élèves, des dates de réunions, des projets...

Dans le Doubs depuis plus de neuf mois, je suis séduit par ses paysages, son patrimoine, son histoire, sa culture, les Francs-Comtois eux-mêmes. En ces quelques mois, j'ai pu rencontrer de nombreux acteurs et partenaires du système éducatif, percevoir les forces et les faiblesses du département et dégager des pistes d'action, des ambitions pour les années à venir. Cela fera l'objet d'annonces en septembre.

Dans l'immédiat, je souhaite à chacune et à chacun de trouver dans ces vacances l'occasion de se ressourcer, de se détendre, de goûter les joies de la famille, de l'amitié ou des voyages.

Bonnes vacances.

L'Inspecteur d'Académie  
Daniel GUERALT

## Politique éducative

### Rentrée scolaire 2005

Les journées d'appel de préparation à la Défense (JAPD), qui regroupent chaque année les jeunes d'une classe d'âge, sont notamment mises à profit pour évaluer les compétences en lecture. Le constat qui en est rendu public souligne un taux important de jeunes (près de 10 %) éprouvant de réelles difficultés de compréhension.

L'illettrisme est un phénomène trop complexe pour qu'il soit imputable uniquement à l'école. Il n'en reste pas moins que celle-ci a une responsabilité majeure pour prévenir ce handicap scolaire qui préfigure des difficultés d'insertion professionnelle et d'intégration sociale.

#### La priorité de la politique éducative...

La prévention et la lutte contre l'illettrisme continuent d'être une priorité majeure des politiques éducatives, une priorité des contrats de réussite de l'éducation prioritaire, une attention continue des apprentissages au collège et au lycée. L'enjeu est majeur : savoir lire, savoir écrire, savoir parler contribuent à la maîtrise des compétences de base. Les programmes scolaires de l'école, désormais en application dans l'ensemble des classes de chaque cycle, consacrent un horaire réglementaire à l'exercice et à la pratique de la langue. Dès la maternelle, les situations de langage oral et d'approche de l'écrit restent dominantes.

## Prévenir et accompagner les élèves en difficulté tout au long de la scolarité...

### Références :

Circulaire de rentrée.  
Préparation de la rentrée  
scolaire 2005.  
BO n°18, 5 mai 2005

Les évaluations régulières des acquisitions des élèves inhérentes aux apprentissages ainsi que les évaluations diagnostiques effectuées à l'entrée en CE2 (1<sup>ère</sup> année de cycle 3 de l'école) et en 6<sup>ème</sup> (cycle d'adaptation) permettent, pour chaque élève, de valider les acquis, d'identifier les difficultés et ainsi de mieux cibler l'aide individualisée à apporter. Les évaluations menées en grande section de maternelle et au cours préparatoire tout au long de l'année permettent de repérer très tôt d'éventuels troubles du langage (dyslexie...) ou des difficultés dans les premiers apprentissages de la lecture. Plusieurs classes de CP du département, la plupart en ZEP, ont déjà bénéficié d'un renforcement pédagogique. Dans le département, 53 classes de CP ont été intégrées au dispositif Plan de prévention de l'illettrisme, à effectifs réduits ou renforcés par un maître ou un assistant d'éducation.

## Au collège, des réponses pédagogiques adaptées à la diversité des élèves...

### ● L'alternance en classe de 4<sup>ème</sup> au cycle central :

Mise en place à la rentrée 2003 et centrée sur les élèves de 14 ans volontaires, l'« alternance » propose une approche individualisée, plus diversifiée, plus concrète des connaissances. Un aménagement du temps scolaire permet à ces élèves de suivre leur cursus scolaire en « alternance » : tout en restant intégrés à leur classe, ils se rendent soit en entreprise (PME, PMI ou artisanat), soit en lycée professionnel, dans le cadre d'un projet personnel contractualisé entre le collège et l'entreprise, entre le collège et le lycée professionnel. Certains élèves se trouvent en effet en difficulté au collège parce que les méthodes pédagogiques fondées essentiellement sur une approche conceptuelle des savoirs bloquent les apprentissages. L'objectif est donc de leur redonner le goût d'apprendre, de leur permettre de reprendre pied, de les mettre en situation de réussir.

▷ *L'alternance n'est pas une sensibilisation au monde professionnel, une découverte des formations, mais une modalité pour acquérir AUTREMENT les savoirs fondamentaux de base à l'issue du collège, pour redonner du sens aux apprentissages scolaires.*

### ● Une classe de 3<sup>ème</sup> au cycle d'orientation

La classe de 3<sup>ème</sup> du cycle d'orientation du collège a la particularité d'organiser les enseignements autour d'un tronc commun dans les disciplines obligatoires (mathématiques, LV, TICE...) et de nouveaux enseignements facultatifs de découverte professionnelle.

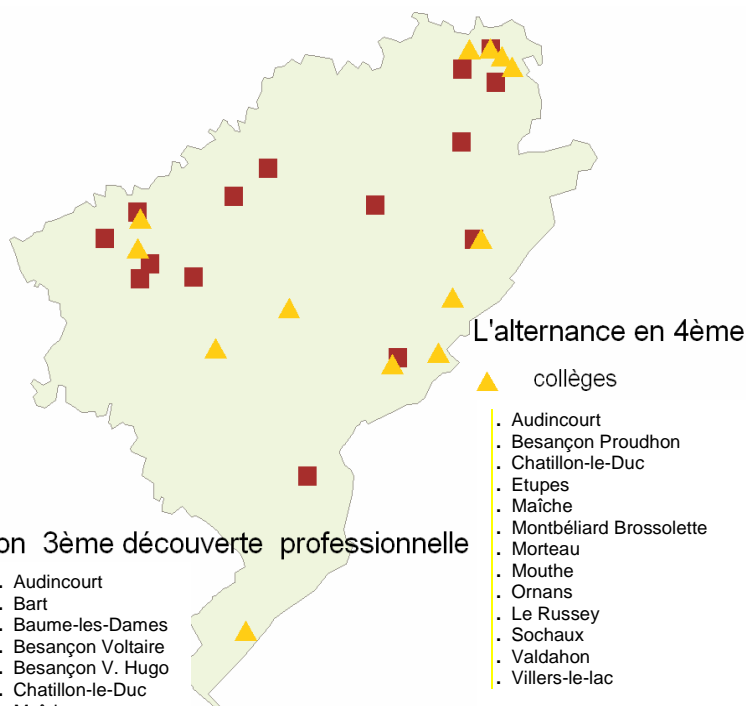
Ces derniers sont proposés sous la forme :

- soit d'un *module* de 6 heures pour remobiliser les élèves, qui en font le choix, autour d'un projet de formation les préparant à une orientation choisie et constructive,

- soit d'une *option* facultative de 3 heures. L'OPTION 3<sup>ème</sup> découverte professionnelle complète la palette des choix d'options proposées aux élèves (LV, latin, grec...), selon les mêmes conditions d'organisation et d'accueil. Elle vise à apporter aux élèves une première approche du monde professionnel, par une découverte des métiers, de l'environnement culturel, scientifique, économique et social.

*L'OPTION 3<sup>ème</sup> découverte professionnelle n'est :*

- . ni une suite à l'Alternance en 4<sup>ème</sup>,*
- . ni une option de pré-détermination ou d'orientation précoce,*
- . ni une option pour élèves en grande difficulté.*



### Option 3<sup>ème</sup> découverte professionnelle

- . Audincourt
- . Bart
- . Baume-les-Dames
- . Besançon Voltaire
- . Besançon V. Hugo
- . Chatillon-le-Duc
- . Maïche
- . Morteau
- . Pont de Roide
- . Pontarlier Grenier
- . Poulley-le-Vignes
- . Roulans
- . Sancey-le-grand
- . Saône
- . Sochaux

- . Audincourt
- . Besançon Proudhon
- . Chatillon-le-Duc
- . Etupes
- . Maïche
- . Montbéliard Brossolette
- . Morteau
- . Mouthe
- . Ornans
- . Le Russey
- . Sochaux
- . Valdahon
- . Villers-le-lac

**Finalités des dispositifs éducatifs et des évolutions de la rentrée ?  
Faire que les élèves réussissent et quittent le système éducatif avec  
une qualification, afin de prévenir l'absentéisme des élèves et les  
phénomènes de violence.**

## Un nouveau cadre budgétaire pour la gestion des finances publiques

### Calendrier :

- **26 juillet 2001** : la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) est validée par le Conseil constitutionnel, après le vote au parlement.
- **1<sup>er</sup> août 2001** : publiée au Journal officiel, la LOLF remplace l'ordonnance de 1959 qui détermine jusqu'en 2006 les compétences et les pouvoirs respectifs du gouvernement et du Parlement en matière financière.
- **2002-2005** : La loi entre en vigueur par étapes d'ici 2006, après expérimentation de certaines dispositions de la loi au cours des exercices budgétaires 2003, 2004 et 2005.
- **1<sup>er</sup> janvier 2006** : mise en œuvre généralisée de la LOLF, l'ensemble des dispositions sera appliqué.

La rentrée scolaire 2005 s'inscrit dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, qui entre en application au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle contribue à la modernisation de l'Etat. D'origine parlementaire, la LOLF, loi organique, constitue la nouvelle architecture des finances publiques fixant les conditions de préparation et du vote des lois de finances qui déterminent chaque année les ressources et les charges de l'Etat.

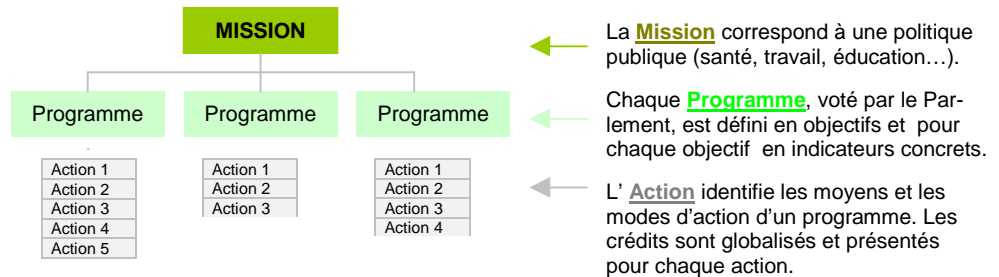
Cette nouvelle structure du budget de l'Etat offre une plus grande lisibilité dans l'organisation et la gestion de l'argent public en matière de politique de santé, de sécurité, de travail, de logement, de transport, d'éducation...

### Améliorer la programmation et installer un contrôle de gestion :

La totalité du budget de l'Etat sera désormais votée par le Parlement qui exercera un contrôle de l'utilisation de l'argent public. Chaque administration devra expliquer les objectifs poursuivis et sa stratégie, les moyens associés, rendre compte des résultats de son action évaluée par des indicateurs d'évaluation. Elle introduit une plus grande autonomie et une plus grande responsabilité des services déconcentrés de l'Etat dans la gestion des crédits.

### Une nouvelle architecture des finances publiques :

- Les **crédits** alloués pour financer les **actions** publiques (580) sont spécialisés en **programmes** (132) regroupés en **missions** (34) ministérielles et interministérielles avec au cœur du dispositif, le principe de transversalité et de « fongibilité asymétrique ».



- Les **dépenses** sont classées :
  - par **nature** : dépenses de personnels, de fonctionnement, d'intervention, d'investissement,
  - en sous-actions selon le type de dépenses (personnels, fonctionnement...).

### Expérimentation et mise en œuvre de la LOLF dans l'éducation nationale :

Le budget de l'éducation nationale relève de la mission interministérielle « Enseignement scolaire ». Structurée en 6 programmes, la mission globalise l'ensemble des crédits votés par le parlement. Des 6 programmes qui la constituent, 4 concernent l'enseignement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés publics et privés gérés sous la responsabilité ministérielle de la direction de l'enseignement scolaire (DESCO) :

1. Programme "enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré, (en expérimentation)
2. Programme "enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré"
3. Programme "vie de l'élève"
4. Programme "enseignement scolaire 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés privés"
5. Programme "coordination et soutien de la politique de l'éducation"
6. Programme "enseignement technique agricole"

Les 6 programmes fixent les objectifs (31) précisés de leurs indicateurs annuels de résultats (105 indicateurs) qui mettent en application le budget opérationnel de programme (BOP).

Le rectorat et les inspections académiques expérimentent en 2005 la gestion globalisée des moyens et de l'ensemble des actions et sous-actions du programme « enseignement public 1<sup>er</sup> degré ». Une charte en précise les conditions d'expérimentation conduite par le ministère (DESCO) avec les académies et les IA :

| Actions du programme Enseignement public 1 <sup>er</sup> degré |   | Selon l'action :<br>crédits de personnels,<br>crédits pédagogiques,<br>crédits de fonctionnement,<br>et/ou<br>crédits d'intervention |
|--|---|--|
| Action 1   | Enseignement pré-élémentaire dont l'éducation prioritaire |  |
| Action 2   | Enseignement élémentaire dont l'éducation prioritaire     |  |
| Action 3   | Besoins éducatifs particuliers (4 sous-actions)           |  |
| Action 4   | Formation des personnels enseignants                      |  |
| Action 5   | Remplacement  |  |
| Action 6   | Pilotage et encadrement pédagogiques                      |  |
| Action 7   | Personnels en situations diverses                         |  |

Les moyens du budget opérationnel de programme (BOP) académique 1<sup>er</sup> degré sont répartis entre les différentes unités opérationnelles (UO) que constituent les inspections académiques et le rectorat.

### Références :

- **Site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI)**  
<http://www.minefi.gouv.fr/lofi/>
- **Ordonnance de 1959 et loi organique de 2001 relatives aux lois de finances.**  
Documents d'études, n°5.01, édition 2004. La Documentation française, 64 p. (Collection finances publiques).
- **Expérimentation LOLF 2005 - Programme enseignement scolaire 1<sup>er</sup> degré**  
Circulaire conjointe des DESCO et DAF, DAF-LOLF n°2005-003 du 7 janvier 2005. Schéma d'organisation financière du BOP académique 1<sup>er</sup> degré. Suivi budgétaire et nomenclature.  
Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche expérimente la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) dans le cadre de l'exécution de la loi de finances 2005.

## Les personnels

Formation continue

### **DANGERS !** **Protection contre les noyades**

Dans l'académie, des installations exploitées par EDF pour la production hydroélectrique sont situées à proximité d'établissements scolaires. Les enseignants sont invités à alerter les élèves aux risques qu'ils encourent à ne pas respecter les règles de prudence au bord de l'eau (hydrocution, lâcher violent des eaux...) et donc à la nécessité impérieuse de respecter la signalisation.

Liste des établissements concernés dans le Doubs en ligne sur <http://ia25.ac-besancon.fr>

### **RAPPEL - PAF 2005/2006 1<sup>er</sup> degré :**

**Inscriptions aux stages de formation continue du 7 au 20 septembre 2005** (et non 29 septembre) par internet à l'adresse <http://www.ac-besancon.fr/paf>

\_\_\_Dossier suivi par Eric Buecher, chargé de mission formation continue 1<sup>er</sup> degré, IA, tél. 03 81 65 48 96 – [paf2005.ia25@ac-besancon.fr](mailto:paf2005.ia25@ac-besancon.fr)

### **Le B2i adultes ... Vous connaissez ?**

#### **Ou comment se former à distance pour « devenir autonome face aux technologies de l'information et de la communication » ?**

Le Brevet informatique et Internet (B2i) adultes, c'est :

- 10 modules de formation pour utiliser au quotidien l'Internet, la messagerie électronique, le traitement de texte, le tableur, se protéger contre les virus, se former aux aspects juridiques et citoyens des technologies de l'information et de la communication (TIC).

- Une formation ouverte et à distance proposant un parcours individualisé, un accompagnement et une assistance téléphonique.

- Une attestation de validation des compétences (B2i adulte) pour maîtriser les TIC et les TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement).

Un premier pas pour, à terme, intégrer les TIC dans l'enseignement ou votre vie de classe.

Inscriptions lors des campagnes de candidatures individuelles ou en stage établissement :

- Pour le 1<sup>er</sup> degré : se reporter au plan de formation 2005/2006

- Pour le 2<sup>nd</sup> degré : renseignements auprès de [jacques.menigoz@ac-besancon.fr](mailto:jacques.menigoz@ac-besancon.fr), chef de projet à la DIFOR (formation continue) au rectorat, 10 rue de la Convention, Besançon.

Cette formation présage la mise en place du C2i (Certificat Informatique et Internet) bientôt obligatoire pour l'entrée dans le métier d'enseignant.

## Ressources

### **Enseigner les langues vivantes à l'école : mutualisation pédagogique**

<http://foad.ac-besancon.fr/langueaucht>



Ouverture au public du site inter-départemental "langueaucht"

Il a été conçu et réalisé par des enseignants des écoles primaires de l'Académie de Besançon, au cours d'un stage pluri-annuel de formation continue, sur une initiative de Brigitte Lyautey, Inspectrice en charge du dossier langues vivantes.

• "langueaucht" est un site de **mutualisation pédagogique** de langues vivantes pour les enseignants du premier degré et toutes les personnes qui enseignent les langues vivantes (anglais - allemand) à l'école primaire.

• "langueaucht" est hébergé par l'Académie de Besançon, dans le cadre de la FOAD (Formation Ouverte et A Distance). Son aspect est volontairement sobre pour permettre une connexion par modem, et artisanal car réalisé par des non-spécialistes de l'informatique.

• Sur "langueaucht", vous trouverez des documents didactisés, des ressources pédagogiques mis en ligne par des enseignants chargés de cet enseignement dans l'Académie de Besançon. Si vous avez à votre tour, des documents que vous pensez exploitables par d'autres collègues, contactez : Sylvie Marlin, conseillère pédagogique départementale en langues vivantes. [sylvie.marlin@ac-besancon.fr](mailto:sylvie.marlin@ac-besancon.fr)

### **Opéra « Les Méaventures de Pinocchio »**

avec les écoles de La Cluse-et-Mijoux (25), Arinthod (39) et Hériscourt (70)

3 représentations proposées aux scolaires, les 27, 29 et 30 septembre 2005 à 14h30 au CDN à Besançon.

S'inscrire *avant le 30 juin 2005* auprès de Clément François, festival international de musique

tél. 03 81 25 05 81 / fax 03 81 81 52 15.

[contact@festival.besancon.fr](mailto:contact@festival.besancon.fr)

## Actualités du ministère

Sur <http://www.education.gouv.fr> (rubriques publications / actualités)

### **Concours de professeur des écoles : nouvelles modalités**

Le concours est rénové par arrêté publié au JO du 14 mai 2005.

Par rapport à l'organisation précédente :

• Epreuves d'admissibilité : une 3<sup>ème</sup> épreuve en histoire/géographie ou sciences/technologie complète les 2 épreuves écrites de français et mathématiques.

• Epreuves d'admission : l'épreuve de langues vivantes devient obligatoire et l'entretien portera aussi sur les arts plastiques, la musique ou la littérature de jeunesse.

• Deux pré-requis exigés : savoir nager 50m et être capable d'assurer les 1ers secours.

Chaque vendredi...

**Bulletin officiel [B.O]**

<http://www.education.gouv.fr/bo>

La lettre électronique ia25, n°ISSN : 1774-6825  
26, avenue de l'observatoire – 25 030 Besançon cedex – tél. 03 81 65 48 50 / fax 03 81 65 48 92 / [ce.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.ia25@ac-besancon.fr)

Directeur de la publication : Daniel GUERULT, Inspecteur d'Académie du Doubs  
Coordination/conception/maquette : Virginie Baricault, communication, tél. 03 81 65 48 86 / [ce.communication.ia25@ac-besancon.fr](mailto:ce.communication.ia25@ac-besancon.fr)